



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS}1709-08 ET 1757

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n^o 1709-08 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n^o 1709 afin de modifier la section relative à la location des glaces Vaudreuil et Dorion

QUE le règlement n^o 1757 intitulé :

Règlement constituant un comité consultatif de l'environnement

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 13 août 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatorzième (14^e) jour du mois d'août deux mille dix-huit (2018).

Helen Finn, avocate
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca